

Mort de Mattéo : le parquet réclame un procès pour homicide involontaire

Le jeune homme de 18 ans, dont l'histoire tragique a fait le tour du monde, avait été tué par un chauffard le 26 octobre 2021, à Fourmies, dans le Nord.



Le 16 août 2022, le procureur de la République de Valenciennes a rendu son réquisitoire et réclamé le procès de Xavier M. pour homicide involontaire. © Vincent Michel / Le Mensuel de Rennes / MAXPPP / PHOTOPQR/LE TELEGRAMME/MAXPPP

Par [Marc Leplongeon](#)

Publié le 06/09/2022 à 16h00

« Les pierres qui chantent ». C'est le joli nom choisi par la maman de Mattéo pour honorer la mémoire de son fils. Au printemps 2022, Frédérique fait cette proposition. Que tous ceux qui le souhaitent gravent le prénom du jeune homme, ses dates de naissance et de mort sur une pierre, prennent une photo et la publient sur les réseaux sociaux. L'initiative fait mouche. Les messages de proches et d'inconnus affluent sur [Facebook](#), Mattéo apparaît aux quatre coins de [France](#) et du monde. « C'est le deuil le plus compliqué qui existe, les gens se projettent dans notre histoire », témoigne Frédérique Crouzet auprès de [La Voix du Nord](#).

Un banal fait divers

Mattéo, 18 ans, est mort le 26 octobre 2021, renversé par un chauffard. Son histoire est celle d'un fait divers tristement banal. Un homme ivre et ayant consommé stupéfiants en tue un autre. Ce jour-là, Xavier M., très alcoolisé, se fait expulser d'un bar à Fourmies (Nord), une ville de 15 000 habitants à quelques kilomètres de la frontière belge. Il monte dans sa camionnette, roule à vive allure, entre 70 et 80 km/h sur une zone limitée à 30 km/h, et percute Mattéo qui circule à pied. Son corps sera projeté à 33 mètres sous la violence de l'impact. Xavier M. force ensuite un barrage de gendarmes

installé sur un rond-point un peu plus loin, avant d'être découvert à 22 h 30, avachi sur la banquette de son véhicule.

J'étais même pas conscient que j'étais dans mon véhicule. Xavier M.

Placé en cellule de dégrisement, Xavier ne se souvient d'aucun des événements de la veille. Selon des témoins, dont le maire de la ville, il avait déjà été interpellé par le passé sur sa conduite dangereuse. Au moment des faits, Xavier M. roulait sans permis de conduire – il lui avait été confisqué pour six mois en juin 2021 après un refus d'obtempérer et son solde de points était nul –, il devait comparaître devant le tribunal correctionnel en janvier 2022 pour avoir cultivé des plants de cannabis chez sa mère. Il avait déjà été condamné en 2010 pour avoir conduit ivre.

En garde à vue, Xavier M. dit à nouveau n'avoir aucun souvenir, tout juste se remémore-t-il avoir évité un gendarme sur le rond-point. « J'étais même pas conscient que j'étais dans mon véhicule », déclare-t-il. Les enquêteurs n'ont pas trouvé la moindre trace d'un différend qui aurait pu exister entre la victime et le mis en cause. Tous les témoins parlent de Mattéo, qui travaillait dans une usine de Maubeuge, comme d'un jeune homme de son âge. Passionné de football et de voyages. Auprès des enquêteurs, sa famille et ses amis le décrivent comme une personne « souriante », « protectrice et bienveillante ». Un garçon « aimé par tout le monde ».

Le 16 août 2022, le procureur de la République de Valenciennes a rendu son réquisitoire et réclamé le procès de Xavier M. pour homicide involontaire avec la circonstance aggravante que les faits ont été commis sous l'empire d'un état alcoolique et de produits stupéfiants, avec délit de fuite et avec une vitesse excessive. Il devrait également être jugé pour refus d'obtempérer et conduite sans permis de conduire. Le juge d'instruction doit encore rendre son ordonnance, après quoi l'audience pourra se tenir. Le procès devrait avoir lieu en 2023 avec, en défense, M^e Riglaire. M^{es} Bougartchev, Ruol et Frisé représenteront les parties civiles.